

RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2017



2017, l'année des échanges partenariaux, ici avec FNE (haut) et les têtes de réseaux (bas)* (photos B. Fillon et A. Boussarie)

SOMMAIRE

ORGANISATION-FONCTIONNEMENT-COMMUNICATION	3
BIODIVERSITE.....	4
PRAC (Plan Régional d'Action en faveur des Chiroptères)	4
Brève revue mensuelle d'interventions	5
ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) en Nouvelle-Aquitaine	6
AGRICULTURE	8
CROPSAV (Comite Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale.....	8
COREAMR (Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural)	8
CRAEC (Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique).....	9
PAR (Plan d'Action régional) Nitrates.....	9
EGA (Etats Généraux de l'Alimentation) en Nouvelle-Aquitaine	9
Formation	10
FORET	10
CRFB (Commission Régionale Forêt Bois).....	10
Bourse aux boisements compensateurs.....	11
EAU	12
LITTORAL.....	12
CMF-SA (Conseil Maritime de la Façade Sud Atlantique).....	12
CLIMAT / AIR / ENERGIE	13
COPTEC (Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat)	13
TRANSPORTS.....	14
DECHETS – ECONOMIE CIRCULAIRE	14
PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).....	14
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT vers un Développement Durable (EEDD).....	15
GROUPE JURIDIQUE.....	15
SANTE – ENVIRONNEMENT	16
CRSA (Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie).....	16
REUNIONS DIVERSES	16
Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (MANA).....	16
Réunions avec les partenaires	17

ANNEXES.....	18
Annexe 1 – 2017 : FNE Nouvelle-Aquitaine grandit (liste des réunions)	19
Annexe 2 – La politique de l'eau en Nouvelle-Aquitaine	22
Annexe 3 – Synthèse des propositions de FNE Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration du PRPGD.....	26

Rédacteurs :

BF : Bruno FILLON

GT : Gustave TALBOT

MH : Michel HORTOLAN

CG : Colette GOUANELLE

JB : Jacques BRIE

MT : Michel TESSIER

CM : Cathy MAZERM

JMF : Jean-Marie FROIDEFOND

SU : Serge URBANO

DD : Daniel DELESTRE

MG : Michel GALLIOT

Nouvelle République du Centre-Ouest - Deux-Sèvres
24 février 2017

► **Environnement. Les réseaux associatifs se penchent sur la biodiversité**



Lors d'une fructueuse journée de travail à Angoulême.

Les réseaux associatifs se sont réunis fin janvier à Angoulême pour échanger sur la thématique de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Y participaient France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, les Groupes régionaux d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (Graine), la LPO (Ligue de protection des oiseaux) et l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement. Ils ont mis en évidence les très nombreuses activités menées par leurs bénévoles et leurs salariés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Après avoir examiné le projet de

création par le Conseil régional d'une Agence régionale de biodiversité votée le 20 décembre 2016 et dans l'attente d'en savoir plus sur ce que seront les statuts et les missions de l'association support de cette agence, les participants ont envisagé les modalités de leurs interventions.

L'évidence des convergences constatées les a naturellement amenés à envisager la constitution d'une plate-forme d'informations, d'échanges et d'élaboration d'actions communes. Une journée qui était donc entièrement tournée vers les engagements à venir.

ORGANISATION-FONCTIONNEMENT-COMMUNICATION

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine comprend 9 administrateurs, dont, selon les statuts, le Président de chaque association fondatrice et deux autres administrateurs désignés par chacune des fédérations.

Nom	Fonction	Ville	Association	Situation
M. Michel HORTOLAN	Président	16320 CHARMANT	Poitou-Charentes Nature	Retraité
M. Michel GALLIOT	Vice-Président	87100 LIMOGES	Limousin Nature Environnement	Retraité
M. Daniel DELESTRE	Vice-Président	33000 BORDEAUX	SEPANSO	Retraité
M. Gustave TALBOT	Trésorier	79230 AIFFRES	Poitou-Charentes Nature	Retraité
M. Serge URBANO	Secrétaire	33480 AVENSAN	SEPANSO	Retraité
M. Pierre DAVANT	Secrétaire-adjoint	33000 BORDEAUX	SEPANSO	Retraité
Mme Cathy MAZERM	Administratrice	19190 AUBAZINES	Limousin Nature Environnement	Permanente associative
M. Jacques BRIE	Administrateur	16600 RUELLE	Poitou-Charentes Nature	Retraité
M. Michel TEISSIER	Administrateur	87270 COUZEIX	Limousin Nature Environnement	Retraité

Liste des 9 administrateurs au 1er janvier 2018

Six Conseils d'Administration ont été organisés durant l'année (03/03, 01/04, 05/05, 03/07, 18/09 et 09/11) en tournant géographiquement (Bordeaux-Limoges-Angoulême).

Après l'Assemblée Générale ordinaire du 3 mars 2017, un séminaire a été organisé les 31 mars et 1er avril. Celui-ci avait pour objectif d'apporter une meilleure connaissance à chacune et chacun des spécificités des trois fédérations, et d'identifier les différences dans le but de faire de ces différences et de leurs complémentarités, une richesse au service de FNE N-A et donc de l'objet et des missions définis dans nos statuts. La journée du samedi 1er avril s'est tenue sur le site de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges gérée par la SEPANSO Aquitaine.

Pour accompagner cette démarche, il a été fait appel à un cabinet extérieur.



Autour du conservateur de la RNN des marais de Bruges (04/2017, photo A. Boussarie)

Une rencontre avec 5 représentants de France Nature Environnement, dont le Président Michel Dubromel, s'est tenue le 17 février à Angoulême en présence de 10 administrateurs ou salariés des 3 fédérations. A la demande de FNE, elle avait pour objet de présenter le lien fédéral, le relais local du plaidoyer et d'aborder les élections 2017.

Le travail des seuls bénévoles, administrateurs et référents de FNE Nouvelle-Aquitaine, a représenté en 2017 plus de 1 480 heures, soit presque un temps plein, pour les réunions internes (659 h), les commissions (190 h) et les réunions avec des partenaires externes (442 h), ainsi qu'en travail préparatoire (189 h).

BF

BIODIVERSITE

Référent : Serge Urbano

Personnes ressources : Gustave Talbot, Pierre Davant, Philippe Barbedienne (Aq)

THEMES MAJEURS ANNUELS BIODIVERSITE

PRAC (Plan Régional d'Action en faveur des Chiroptères)

Référent : Serge Urbano

Suite à l'initiative et à la sollicitation du Groupe Chiroptères d'Aquitaine (GCA), du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) et de Poitou-Charentes Nature (PCN), FNE Nouvelle-Aquitaine a décidé d'assurer le portage régional (administratif, budgétaire, technique et politique) de la rédaction du PRA Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine, en déclinaison du PNA Chiroptères. A cet effet, FNE Nouvelle-Aquitaine a construit une méthode pour le portage des Projets de programme régionaux naturalistes. Appliquée au projet de PRA Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine, elle organise le suivi administratif et budgétaire, ainsi que la coordination technique par maîtrise d'ouvrage déléguée (convention avec PCN) et la réalisation technique (convention de maîtrise d'œuvre avec les trois coordinateurs territoriaux : GCA, GMHL et Nature Environnement 17).

Le PRA Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine vise à dresser un bilan de l'état de conservation des Chiroptères et de l'application du précédent PRA, d'identifier les actions du PNA déclinables en Nouvelle-Aquitaine et de proposer un comité de pilotage régional.

Le CA de FNE Nouvelle-Aquitaine a pris des décisions sur le projet de PRA Chiroptères Nouvelle-Aquitaine les 1/04/2017, 5/05/2017, 3/07/2017 et 9/11/2017, et s'est projeté sur l'animation du PRA en 2018, le 18/09/2017.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine ont répondu favorablement à la demande de subvention de FNE Nouvelle-Aquitaine, permettant de constituer un budget de 20 K€ et de stabiliser les conventions signées le 3 juillet (Maîtrise d'œuvre) et le 18 septembre (Maîtrise d'ouvrage déléguée).

Le rendu du projet de PRA Chiroptères Nouvelle-Aquitaine est prévu pour au plus tard la fin mai 2018, après avoir été validé par la DREAL et la Région Nouvelle-Aquitaine.

SU

Brève revue mensuelle d'interventions

JANVIER

Rédaction, diffusion et analyse d'un questionnaire en vue de produire un premier état des lieux de l'action associative en matière de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, intitulé "FNE Nouvelle-Aquitaine et biodiversité", pour contribuer à la journée interassociative du 27 janvier 2017 entre les têtes de réseaux associatifs de Nouvelle-Aquitaine, GRAINE, URCPIE, LPO et FNE Nouvelle-Aquitaine, à l'initiative de FNE Nouvelle-Aquitaine.

Production et diffusion d'un CP présentant la journée interassociative du 27 janvier 2017 et sa conclusion "Après avoir examiné le projet de création par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'une Agence Régionale de Biodiversité voté le 20 décembre 2016 et dans l'attente d'en savoir plus sur ce que seront les statuts et les missions de l'association support de cette agence, les participants ont envisagé les modalités de travail que leurs associations, avec leurs spécificités et sur leurs champs d'intervention, pourront construire en partenariat et en complémentarité. L'évidence des convergences constatées les a naturellement amenés à envisager la constitution d'une plate-forme d'informations, d'échanges et d'élaboration d'actions communes. Une journée entièrement tournée vers les engagements à venir !"

Sollicitation des trois Conservatoires d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine le 17/01/2017 pour une rencontre, remise en attente de la stabilisation de leur évolution en Nouvelle-Aquitaine.

MARS

Contribution à la consultation publique sur le projet du volet "Ours brun" de la "Stratégie Pyrénéenne de la Valorisation de la biodiversité" (4/03/2017).

AVRIL

Réunion de lancement du projet de PRAC, dont la méthode de portage et de réalisation des "Programmes naturalistes régionaux", et de réflexions sur les autres pistes de projets de programmes naturalistes régionaux à l'échelle de N-A. (Angoulême, 14/04/2017)

MAI

Décision de principe du CA d'accepter l'adhésion de "Cistude Nature" (5/05/2017), sous condition de modification de ses statuts sur son champ d'intervention géographique qui deviendra régional.

Production d'une note de "Réflexion stratégique sur la biodiversité (5/05/2017).

Réunion du "Groupe biodiversité" à Angoulême (15/05/2017).

JUIN

Production d'une note de réflexion : "Gouvernance connaissance biodiversité/Système d'Information sur la Nature et les paysages" (1/06/2017)

Participation à la réunion sur les "Espaces naturels remarquables", organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, 19/06/2017)

Réunion de concertation entre les coordinateurs territoriaux du PRAC (Bordeaux, 26/06/2017).

OCTOBRE

Contribution sur la biodiversité au mémo en vue de la rencontre avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine (12/10/2017)

NOVEMBRE

Décision de principe du CA de porter le projet d'inventaire de la faune aquatique souterraine en Nouvelle-Aquitaine (9/11/2017).

DECEMBRE

Production d'une note pour la DREAL Nouvelle-Aquitaine, suite à sa sollicitation, sur "Recensement des attentes des publics concernés par les enjeux et les données de la biodiversité" (9/12/2017).

Animation en direction des gestionnaires associatifs d'espaces naturels en Nouvelle-Aquitaine, afin de dresser un bilan de leurs rôles et de réagir, si besoin, à la stratégie biodiversité de la Région Nouvelle-Aquitaine et à ses règlements d'interventions.

Réaction à l'absence des APNE dans la stratégie biodiversité de la Région Nouvelle-Aquitaine et ses règlements d'intervention : contribution à l'avis du CESER (14/12/2017), intervention à la réunion des "Gestionnaires d'espaces naturels" organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine (19/12/2017).

Participation à la réunion des "Gestionnaires associatifs d'espaces naturels" organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, 19/12/2017)

SU

ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) en Nouvelle-Aquitaine

Représentant : Michel Hortolan

C'est en 2016 que nous avons eu connaissance de la volonté du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine de créer une Agence régionale de la biodiversité. Cette volonté s'est concrétisée par un vote à l'unanimité de l'assemblée régionale le 19 décembre 2016. En amont de ce vote, notre confédération avait adressé à la Région le 8 décembre 2016 un texte dans lequel elle prenait acte de cette création à venir et demandait principalement à que la gouvernance associe pleinement l'Etat et permette un travail en cohérence avec la dynamique enclenchée par l'Agence française pour la biodiversité. La Région Nouvelle-Aquitaine nous a répondu le 24 janvier 2017. FNE Nouvelle-Aquitaine confirme par décision du CA du 1^{er} avril 2017 ses attentes exprimées dans son courrier du 8 décembre 2016.

De janvier à septembre 2017, FNE N-A ne s'est pas impliquée dans la concertation menée par la Région et visant à la création de l'ARB N-A, au travers d'une fusion/absorption entre l'ARBA (agence régionale biodiversité Aquitaine) et l'ORE (observatoire régional de l'environnement de Poitou-Charentes), mais s'est tenue informée de l'évolution de l'écriture des statuts de la future association ARB Nouvelle-Aquitaine. Le 10 juillet 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine adopte les statuts de l'association ARB Nouvelle-Aquitaine.

Au cours de notre CA du 18 septembre 2017, nous avons validé et/ou échangé sur les positions suivantes :

- FNE N-A adhérera à l'ARB N-A et sera présente à son AG constitutive le 26 septembre 2017.
- LNE, PCN et la SEPANSO Aq adhéreront à l'ARB N-A.
- Nos fédérations inciteront leurs associations membres à adhérer à l'ARB N-A et à postuler pour être membres du collège 3¹ – collège des associations.

¹ L'ARB N-A compte 7 collèges

1^{er} collège Région Nouvelle-Aquitaine

2^e collège Collectivités territoriales, EPCL, établissements publics et syndicats mixtes dont notamment les Parcs Naturels Régionaux

3^e collège Associations de protection de la nature et de l'environnement et d'éducation à l'environnement, et de médiation scientifique, associations œuvrant pour la biodiversité domestique et cultivée.

- FNE N-A, LNE, PCN et la SEPANSO Aq seront candidates pour siéger au CA de l'ARB N-A.
- FNE N-A sera candidate pour siéger au bureau et pour y représenter le collège 3.
- Au cours de l'assemblée générale constitutive de l'ARB N-A, FNE N-A s'abstiendra concernant le vote des statuts.

Le 26 septembre 2017, au cours de l'AG constitutive, les élections au sein du collège 3, comptant 45 membres, ont permis de désigner ses 8 représentants au CA et son représentant au bureau. Sont élues au CA : CEN Aq, FNE N-A, Graine Aq, LNE, LPO, PCN, Sepanso Aq, URCPIE. Est élue au bureau : FNE N-A.

Depuis ont eu lieu en 2017, un bureau, le 2 novembre 2017, un CA, le 23 novembre 2017, et une assemblée générale ordinaire, le 8 décembre 2017. FNE Nouvelle-Aquitaine a joué pleinement son rôle d'animation du collège 3. Pour le CA du 23 novembre et de l'AG du 8 décembre 2017, FNE Nouvelle-Aquitaine, par décision du CA du 9 novembre 2017, valide la position proposée par son représentant, avec les compléments proposés par la SEPANO Aquitaine, et le mandat pour la porter. Les compléments au projet de plan d'action 2018 de l'ARB Nouvelle-Aquitaine portés par FNE Nouvelle-Aquitaine visent notamment à :

- préciser que des moyens humains salariés seront mobilisés pour favoriser l'implication de tous les adhérents afin de définir les objectifs et le périmètre des actions de l'ARB Nouvelle-Aquitaine sur ses trois missions et le projet d'actions 2019 et ses perspectives pour les années suivantes ;
- souhaiter que soit proposée une méthode et un calendrier pour finaliser le projet pluriannuel d'ici à la fin juin 2018 ;
- souhaiter que soient produits les éléments de réflexion et d'actions relevant de la future convention partenariale avec l'AFB ;
- définir les modalités d'invitation de l'Etat à participer aux réunions ;
- animer une réflexion sur "le paysage de la connaissance" à développer en région ;
- contribuer à l'élaboration de la SRB et du SRADDET.

Compte-tenu de la fusion absorption, 2018 est considérée à juste titre comme une année de transition, au cours de laquelle FNE N-A s'engagera avec volontarisme et en se voulant force de propositions, dans les travaux d'élaboration d'une vision stratégique et du programme d'actions pluri annuel de l'ARB N-A. Nous aurons, avant la fin de l'année 2018, à nous prononcer sur ce qui aura été produit dans le cadre d'une gouvernance difficile à appréhender.

SU & MH

4° collège Organismes et associations spécialisées des chasseurs, associations de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, fédérations de chasse agréées de protection de l'environnement, fédérations de pêche et de la protection des milieux aquatiques.

5° collège Filière agricole, sylvicole, pêches et cultures marines.

6° Collège Organismes et établissements d'études et de recherche, Universités, personnes qualifiées.

7° collège Entreprises publiques et privées, Chambres consulaires et organismes socio-professionnels (hors propriété forestière, agricole et cultures marines).

Référent : Gustave Talbot

Personnes ressources : Dominique Nicolas, Elisabeth Arnauld, Thierry Alezine (Aq)

CROPSAV (Comite Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale)

Représentant : Gustave Talbot

FNE Nouvelle-Aquitaine a réitéré sa demande de participation au Cropsav. Il devait se réunir fin 2017, ce n'est pas le cas, la réunion est reportée. Le problème de la Tuberculose Bovine est récurrent en sud Charente et Dordogne. La gestion de la faune sauvage en particulier pour les blaireaux n'est pas adaptée aux yeux des APNE qui ont contesté les arrêtés préfectoraux. Dans l'attente d'un vaccin, des répulsifs près des terriers sont proposés.

GT

COREAMR (Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural)

Représentant : Gustave Talbot

Cette commission est animée conjointement par la Région, la DRAAF et la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA). Les APNE ont 2 sièges (le CREN et FNE-Nouvelle-Aquitaine). Une 1^{er} réunion le 02 février a traité de l'action écophyto 2, qui dispose de moyens financiers Cette action s'appuie sur les fermes engagées en vue de démontrer que la diminution conséquente des pesticides est possible dans les exploitations conventionnelles. Le réseau agrobiologie a su mettre au point des techniques culturales permettant de ne plus utiliser de produits chimiques, ces techniques sont utilisables aussi en conventionnel. Le Plan Régional Santé 3 prend en compte la relation santé et phytosanitaires.

Le point sur les Groupements d'Intérêt Economique et Ecologique a été fait, à ce jour 62 sont agréés et 26 en cours d'agrément.

La réunion du 3 juillet : le souhait est émis que plus de structures intègrent les comités de sélection DEPHY. La DRAAF est chargée du suivi des GIEE la CRA souhaite y être associée, toutefois le rôle de la DRAAF et de la CRA n'est pas de même nature.

Le point est fait sur le développement de l'agro-écologie en Région. Trois groupes de travail sont constitués : le 1^{er} coordonne la capitalisation des résultats des actions conduites, le 2^e organise la diffusion et la valorisation de ces résultats, le 3^e met au point les indicateurs qui déterminent la qualité des actions conduites et la conformité avec les objectifs. J'ai intégré ce groupe qui a commencé à travailler le 18 décembre.

Par ailleurs, le 9 janvier 2017 à Montagne (33) nous avons participé à un deuxième atelier « Pesticides » faisant suite à la journée de définition du PRSE à Bordeaux et à Poitiers. Nous avons aussi participé au lancement du PRSE3 le 11 juillet à Angoulême.

GT & JB

CRAEC (Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique)

Représentant : Gustave Talbot

La réunion du 16 janvier constate que l'outil de paiement ISIS n'est pas encore au point. Une nouvelle mesure nationale est proposée : « semis direct sous couvert ». Le plafond des MAE localisées est harmonisé à hauteur de 10.000 € en Nouvelle-Aquitaine sauf pour les marais où il reste à 20.000€. Les plafonds sur les zones à enjeu eau restent à réfléchir.

A la réunion du 04 avril le point est fait sur le traitement des dossiers 2015 et 2016, lequel est très en retard en particulier en raison du paramétrage de l'outil ISIS, ce qui se traduit par de forts retards de paiement tant pour les agriculteurs que pour les associations engagées. La région Nouvelle-Aquitaine pèse 16 % de l'enveloppe nationale, et sur les 6500 agriculteurs engagés 3424 sont en ex Poitou-Charentes.

Le retard est encore plus important pour les MAET qui concernent la biodiversité sauvage.

Pour 2017, quelques changements à propos des montants d'indemnités et tendance à l'harmonisation entre les 3 PDR.

Le succès des MAE fait que la maquette FEADER 2014/2020 est consommée à 54 % en ex- Aquitaine et 80 % en PC et Limousin. Les Agences de l'Eau contribuent à 50 % sur les enjeux eau.

Je n'ai pu assister à la réunion du 17 novembre. Selon le compte-rendu les retards de paiement ne sont pas encore résorbés puisqu'au 08/11 seulement les 3/4 des dossiers de 2015 sont engagés. Pour la campagne 2018 compte tenu des reliquats financiers peu de dossiers pourront être retenus, et des mesures telles que « polyculture-élevage en maintien » sont fermées. L'animation ne sera plus financée au-delà du 30 juin difficulté supplémentaire pour les associations car les agriculteurs interpellent tout au long de l'année. Souci également pour les zones d'élevage qui pourraient sortir de l'ICHN. Dans les zones à enjeux eau les MAE seront obligatoirement couplées avec des mesures réduction de phytos.

GT

PAR (Plan d'Action régional) Nitrates

Représentant : Gustave Talbot

Ce 6^e Plan d'Action Régional a été l'objet de 4 réunions en 2017 et se finalisera en 2018. Etant indisponible, c'est Elisabeth Arnaud et Thierry Alezine qui en ont assuré le suivi, je les en remercie vivement. Le projet d'arrêté du Préfet est encore en discussion, si on en juge par les textes connus à ce jour les avancées seraient timides, l'arrêté n'est pas pris au jour où ces lignes sont écrites. Le dépassement des taux de nitrates souhaités dans les nappes et les rivières en Nouvelle-Aquitaine est récurrent.

GT

EGA (Etats Généraux de l'Alimentation) en Nouvelle-Aquitaine

Présent : Gustave Talbot

J'ai pu assister le 20 octobre aux Etats Généraux de l'Alimentation animés conjointement par la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture. Malgré les nombreuses tables rondes je n'ai pas décelé beaucoup d'avancées sur les manières de produire, transformer et distribuer les produits alimentaires conformes aux attentes des consommateurs. Des exemples de productions locales, de circuits courts, d'organisation des repas collectifs en milieux scolaires intéressants ont été présentés, mais les commerces ou artisans de proximité étaient peu ou pas cités. J'ai même été choqué par une diapo présentant l'agriculture prioritaire pour ses besoins en eau.

GT

Formation

Organisateur : Gustave Talbot

FNE Nouvelle-Aquitaine en collaboration avec le réseau agriculture de FNE a organisé une formation à l'agro-écologie ouverte aux adhérents des APNE, le 17 novembre dans les locaux de LNE. Environ 25 personnes étaient présentes. L'objectif de donner à nos représentants dans diverses commissions concernant l'agriculture les moyens d'intervenir utilement dans les débats à été atteint. Organiser une telle journée dans d'autres territoires de la Région serait utile.

GT

FORET

Référente : Colette Gouanelle (Aq)

Personnes ressources : Michel Galliot (Lim), Maxime Blanchet (PC), Philippe Barbedienne (Aq), Georges Cingal (Aq), Didier Canteloup (Aq)

CRFB (Commission Régionale Forêt Bois)

Représentants : Colette Gouanelle et Michel Galliot

Cette commission a pour mission d'élaborer le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) pour les 10 ans à venir.

Les 2 représentants de FNE Nouvelle-Aquitaine sont Michel Galliot et Colette Gouanelle. Ils sont aidés de personnes ressources : Didier Canteloup et Maxime Blanchet.

- 27 janvier 2017 : réunion d'installation de la Commission (CRFB) à laquelle ont participé M. Galliot et C. Gouanelle. Nos interventions ont porté principalement sur l'absence de prise en compte de l'environnement, autrement que comme menace ou contrainte à supprimer, dans les premières analyses qui nous ont été présentées. Cinq groupes de travail sont créés (+ 4 sous-groupes pour la dynamisation de la gestion forestière) soit 9 groupes au total.
- Participation aux groupes de travail : inscription de C. Gouanelle et D. Canteloup au groupe n° 5 « **Services rendus par la gestion et l'exploitation des forêts, et forêt et territoires** ». D. Canteloup et M. Blanchet ont participé à 4 autres ateliers. Il y a eu en moyenne 2 réunions par groupe de travail.
- Contributions écrites :
 - Une contribution envoyée au préfet par M. Galliot à l'issue de la réunion d'installation, portant d'une part sur l'absence d'objectifs concernant la préservation de l'environnement, d'autre part pour récuser l'obligation de confidentialité prévue dans le projet de règlement intérieur.
 - Une contribution générale préparée par D. Canteloup sur la base du vade-mecum de FNE et adaptée aux enjeux de la région. Ce texte reprend les analyses et propositions de FNE, objectif par objectif (encadrer l'augmentation des prélèvements de bois, donner toutes leurs chances aux forêts face au changement climatique, intégrer les enjeux environnementaux pour le renouvellement des peuplements, prévenir et gérer les risques, préserver la biodiversité, préserver les zones à forts enjeux écologiques).

- 2 contributions de C. Gouanelle à l'issue des réunions du GT5 dénonçant dans les documents proposés, entre autres, le changement de formulation de l'enjeu 4 : « *La connaissance et reconnaissance des services écosystémiques rendus par la forêt* (ressource en eau, atténuation du changement climatique, biodiversité, paysages...) », prévu dans le PNFB vers « *Faire valoir les aménités liées à la forêt et la gestion forestière* ». Les actions proposées ont pour seuls objectifs d'obtenir la simplification des procédures administratives et des moyens financiers alors que n'existe aucun projet sérieux de préservation de l'eau, des sols et de la biodiversité.
- 2 courriers envoyés par FNE Nouvelle-Aquitaine aux deux co-présidents de la CRFB, le Préfet et le Président de Région, pour dénoncer les attaques dont FNE Nouvelle-Aquitaine est l'objet de la part du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) qui conteste la légitimité de FNE Nouvelle-Aquitaine comme membre de la CRFB et demande que ses contributions ne soient pas prises en compte. Des réponses ont été reçues tardivement : celle du Préfet rappelant la légitimité de FNE Nouvelle-Aquitaine comme membre de la CRFB.
- Autres actions :
 - A plusieurs reprises, des demandes d'informations complémentaires à la DRAAF (par téléphone ou mail), de la part de D. Canteloup et C. Gouanelle, concernant les comptes-rendus des travaux des ateliers auxquels nous ne pouvions pas participer ou le diagnostic du CEREMA (organisme public en charge de l'évaluation environnementale). Demandes restées sans suites.
 - Une demande d'entrevue à Mme Gendreau, Conseillère Régionale, co-présidente de la CRFB par délégation, afin de l'informer d'un certain nombre de faits qui dénotent un fonctionnement anormal de la CRFB. La rencontre a eu lieu en janvier 2018.

NB : Si les rencontres que nous avons eues avec Mme Gendreau et Mme Brun-Rageul, Directrice adjointe de la DRAAF et son Chef de service M. O. Roger, en charge de la CRFB, ont permis d'avoir des explications franches concernant les dysfonctionnements de la CRFB, nous ne sommes pas pour autant assurés de la qualité du futur PRFB du point de vue de la prise en compte de l'environnement. Nous avons averti que, compte tenu des informations dont nous disposons actuellement, nous ne pourrions pas cautionner le futur PRFB s'il ne respecte pas les enjeux environnementaux définis dans le PNFB, avec les objectifs correspondants : « *connaître, préserver et valoriser la biodiversité* » et « *mieux connaître les services rendus par les écosystèmes forestiers* » dont le puits de C (stockage notamment dans les sols).

CG

Bourse aux boisements compensateurs

Référent : Didier CANTELOUP (Aquitaine)

Nous souhaitons que FNE-Nouvelle-Aquitaine soit intégrée dans la gouvernance régionale des défrichements forestiers et de leurs compensations. Un courrier a été envoyé en ce sens le 16 octobre 2017 au préfet de région. N'ayant pas de réponse, une relance sera faite très prochainement.

CG

EAU

Référent : Jacques Brie

Personnes ressources : Thierry Alezine, Elisabeth Arnaud (Aq)

Le 11 janvier nous nous sommes retrouvés à Bordeaux pour un séminaire interne animé par FNE-Adour Garonne.

A l'issue du lancement de la concertation sur la politique de l'eau le 28 avril 2017 à Bordeaux nous sommes convenus de l'écriture d'un document commun et partagé, passage obligé d'un positionnement de FNE Nouvelle-Aquitaine sur l'eau en Nouvelle Aquitaine. Nous avons renseigné le questionnaire dématérialisé en juillet, puis notre document a été diffusé aux pouvoirs publics à la fin du mois d'août (cf. le 4 pages en annexe 2).

Toujours dans le cadre de la concertation sur la politique de l'eau nous avons participé aux ateliers à Bordeaux Limoges et Poitiers.

Suite à une prise de position publique favorable aux réserves, malgré l'absence de politique de l'eau, nous avons réagi par courrier auprès du Président Rousset en date du 20 septembre.

Nous sommes en attente de la définition de la politique de l'eau en Nouvelle-Aquitaine prévue au mois de mars 2018.

JB

LITTORAL

Référent : Jean-Marie Froidefond (Aq)

Personnes ressources :

CMF-SA (Conseil Maritime de la Façade Sud Atlantique)

Représentant : Jean-Marie Froidefond

Les activités de l'année 2017 du Conseil Maritime de la Façade Sud Atlantique (CMF SA) ont concerné essentiellement la mise au point du Document Stratégique de Façade (DSF). À la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique (DIRM SA) j'ai participé à deux commissions permanentes, celle du 20 mars et du 2 octobre, et une commission « Lien Terre-Mer » du 20 septembre 2017. Ces commissions ont permis aux associations de protection de l'environnement de mettre l'accent sur la dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes. Les enjeux et les objectifs socio-économiques et les enjeux et les objectifs écologiques ont été présentés au Conseil Maritime du 24 octobre. Comme le quorum n'était pas atteint, il n'y a pas eu de vote. Le DSF qui comprend le diagnostic du domaine maritime avec la DCSMM, le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), la planification de l'espace maritime et les enjeux est soumis actuellement à la consultation du public.

Un projet important d'interconnexion électrique entre l'Espagne (Bilbao) et le département de la Gironde (le Cubnezais) a été présenté en 2016 au CMF SA. Ce projet européen vise à permettre des échanges de courant électrique de 2,5 MW entre l'Espagne qui dispose d'un parc important d'énergie renouvelable et la France qui dispose de centrales nucléaires. Les quatre câbles électriques vont passer sur les fonds marins dans le sud du Golfe de Gascogne et être enterrés à un mètre environ sous la surface. Ce projet est soumis à une consultation du public depuis novembre 2017.

En ce qui concerne Natura 2000 en Mer, le Conseil Maritime nous a présenté sept sites d'habitats sous-marins d'organismes vivant sur les fonds entre 400 m et 2 000 m de profondeur dans des canyons sous-marins situés entre la Bretagne sud et le canyon du Cap-Ferret. Il s'agit de protéger la biodiversité des récifs de coraux, des crinoïdes, des spongiaires, de brachiopodes, de bancs d'huitres géantes fixés sur des parois rocheuses. Ces sites demandés à la France par l'Europe ont été en partie tronqués et pour certains supprimés par les comités de pêche sans que ce Conseil Maritime n'ait pu valablement se saisir de ce sujet. Des actions ont été menées par la SEPANSO Aquitaine pour sensibiliser le public.

Le débat concernant l'érosion du littoral et les demandes d'indemnité des propriétaires menacés par le recul de la côte revient souvent dans la presse écrite (le cas de l'immeuble « Le Signal » par exemple) et nous sommes sollicités. Cette érosion est connue depuis le début du XX^e siècle et elle est mesurée depuis les années 1970 sur le littoral aquitain. Maintenant, il est nécessaire de privilégier la relocalisation des biens et des personnes en densifiant les centres villes. Le Fond Barnier s'applique aux catastrophes naturelles, par essence exceptionnelles et peu prévisibles et non à un processus naturel favorisé par l'élévation du niveau marin.

Trois ateliers concernant Natura 2000, la pêche et les PNM ont été organisés par FNE (Claire Gouvary et François Piccione), le 14 novembre à Paris, le 20 novembre à Arcachon et le 29 novembre à La Rochelle, avec Denez L'Hostis et Julie Bertrand directrice du PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

JMF

CLIMAT / AIR / ENERGIE

Référent : Michel Galliot

Personnes ressources : Daniel Delestre, Monique de Marco (Aq), Michel Teissier

COPTec (Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat)

Représentants : Daniel Delestre et Michel Galliot

FNE Nouvelle-Aquitaine a été présente aux 2 réunions du COPTec Nouvelle-Aquitaine le 12 juin (Michel Teissier) et le 4 décembre (Daniel Delestre).

Un document de référence sur *la transition énergétique et écologique et les ENR* est en préparation.

Par ailleurs LNE et Alder Energie ont participé à la création d'un réseau citoyen sur les énergies renouvelables initié par Enercoop sur les énergies partagées, CIRENA. Dans ce contexte, une réunion de travail s'est tenue avec l'ensemble des parties prenantes le 13 septembre à Bordeaux.

MG & MT

TRANSPORTS

Référent : Daniel Delestre

Personnes ressources : Georges Cingal, Jean-Louis Jollivet

Alertées par de nombreux riverains de la nouvelle LGV Sud-Europe Atlantique impactés par les nuisances acoustiques émises par le passage des trains, nos fédérations ont sollicité FNE Nouvelle-Aquitaine pour interpeller FNE. Un courrier a été envoyé au Président de FNE courant décembre lui demandant dans quelle mesure la fédération pouvait intervenir pour faire évoluer la réglementation « dans un sens plus propice à la santé ».

BF

DECHETS – ECONOMIE CIRCULAIRE

Référente : Cathy Mazerm

Personnes ressources : Dominique Nicolas (Aq), Anne-Marie Delalex (16, PC), Jean-Claude Caraire (16, PC), Sylvie Caillaud (16, PC), Klaus Waldeck (79, PC), Jean-Joël Gaurier (17, PC), Gustave Talbot (volet éco-industries)

PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)

Représentants : Cathy Mazerm, Daniel Delestre, Jean-Claude Caraire

En 2017, la concertation concernant le Plan régional de prévention des déchets a mobilisé les membres du réseau de FNE Nouvelle-Aquitaine et ce n'est pas chose facile dans notre nouvelle grande région, du fait des distances (réunions thématiques aux 4 coins de la région) mais également du fait du changement de périmètre qui perturbe tout le monde. En effet nous avons l'habitude de travailler au niveau départemental, au plus près des acteurs porteurs des compétences. La Région a été confrontée pour sa part, à un exercice de planification difficile car devant concilier 27 plans... sans moyens adéquats. Il a même été difficile d'être invité aux réunions de la commission de suivi : problèmes techniques nous a-t-on dit.

Résultat, nous nous sommes retrouvés devant une concertation "tronquée" ne satisfaisant personne. Devant cet état de fait, FNE Nouvelle-Aquitaine n'a pas baissé les bras. Une journée de travail a eu lieu le 16 octobre à Angoulême avec la participation de l'animatrice du réseau Prévention des déchets de FNE qui a permis de faire le point, d'échanger entre nous et d'élaborer un « 4 pages » exposant une première position mettant en avant nos priorités, en demandant un plan responsabilisant tous les acteurs et en réaffirmant que la Prévention des déchets doit être au cœur du PRPDG : "le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas"

Ainsi, les membres du réseau FNE Nouvelle-Aquitaine ont pu s'appuyer sur cette position lors des divers ateliers proposés par la Région. Un second document, plus synthétique et plus concret, a été validé en fin d'année pour participer aux COPIL (cf. en annexe 3).

En 2018, il reste à travailler sur le volet « économie circulaire » et à continuer à mieux se connaître pour pouvoir porter des dossiers collectivement. L'échelle Nouvelle-Aquitaine bouscule nos habitudes de travail mais est maintenant incontournable sur le sujet des déchets. A nous de travailler en synergie, entre la planification qui est régionale et les actions concrètes qui restent locales.

CM

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

Référente : Cathy Mazerm

Personnes ressources : Michel Hortolan

Deux réunions « inter têtes de réseau » ont été organisées par FNE Nouvelle-Aquitaine les 19 mai et 7 juillet afin d'échanger sur les demandes de la Région, notamment sur les sujets des CPO et de la gestion compliquée des fonds européens, différents au niveau des anciennes régions. Cela a donné lieu à l'envoi d'un courrier collectif alertant le président de la Région et demandant un rendez-vous, que nous n'avons jamais eu, malgré des relances faites par le GRAINE Aquitaine pour le collectif. Cette question des futurs crédits européens reste en suspens et l'impression générale est celle d'une certaine démission de la Région pour le soutien à l'EEDD lors du futur contrat de plan.

Par ailleurs, FNE Nouvelle-Aquitaine s'est clairement engagée à participer en 2018 à l'organisation des Assises territoriales de l'EEDD portées en Nouvelle-Aquitaine par les GRAINE (s) afin de donner à voir l'EEDD sur les territoires. La thématique retenue est "Pas de transition écologique sans éducation", un vaste programme.

CM

JURIDIQUE

Référent : Antoine Gatet (Lim)

Personnes ressources : Daniel Delestre (Aq), Alain Boussarie (PC), Jean Bernaben (PC)

Un appui a été apporté aux fédérations pour solliciter le renouvellement de l'agrément et de la représentativité de chacune des fédérations à la nouvelle échelle Nouvelle-Aquitaine. Des contacts ont été pris avec la DREAL pour s'assurer de la faisabilité de cette extension, qui ont été payants puisque chaque fédération a obtenu ces nouveaux agréments avant la fin 2017 pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

BF

SANTE – ENVIRONNEMENT

Référent : Michel Levasseur (PC)

Personnes ressources : Gustave Talbot, Yvan Tricart

CRSA (Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie)

Représentant : Michel Levasseur

F.N.E. Nouvelle Aquitaine est membre titulaire de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (C.R.S.A.) et de la Commission Spécialisée de Prévention (C.S.P.).

L'élaboration du Plan Régional de Santé (P.R.S.) ayant pris du retard en raison des changements organisationnels de l'an passé, il a été demandé aux membres des commissions de travailler en urgence, pour respecter les délais. En juin 2017, le nouveau gouvernement souhaitant intégrer les nouveaux éléments stratégiques de sa politique de santé dans le P.R.S. a imposé un report. Le document définitif sera présenté pour consultation officielle au cours du premier trimestre 2018.

En quoi consiste le Plan Régional de Santé 2018-2028 :

- il fixe le cadre d'actions de tous les acteurs de santé et organise l'offre de soins sur son territoire ;
- il est composé de trois documents : le Cadre d'Orientation stratégique qui organise et priorise les objectifs ; le Schéma Régional de Santé, ce document unique couvre l'ensemble du champ de la santé et intègre les objectifs opérationnels ; le Programme Régional relatif à l'accès, à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, des conseils territoriaux de santé ont été constitués dans chaque département. Vienne Nature est par exemple membre titulaire du collège « Protection de l'Environnement ».

Enfin, un Observatoire Régional Santé Environnement (ORSE) a été installé le 28 novembre. Instance de partage de connaissances, d'échange, de médiation et de propositions sur les problématiques de santé environnementale, il a été étendu à la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du PRSE et est porté par l'ORS Nouvelle-Aquitaine.

En conclusion, si l'objectif premier du Plan Régional de la Santé est le développement de la prévention et la promotion de la santé, sa traduction au quotidien reste modeste.

ML

REUNIONS DIVERSES

Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (MANA)

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine est membre du MANA et siège à son conseil d'administration. Notre participation aux instances du MANA figure dans le document « FNE Nouvelle-Aquitaine grandit » en annexe 1.

A noter l'organisation des rencontres régionales de la vie associative, le 29 novembre 2017, à Bordeaux, qui ont connu un réel succès, et dont les actes nous seront communiqués.

MH

Réunions avec les partenaires

Nous avons rencontré les services de la DREAL à deux reprises, le 7 février et le 12 octobre, ce qui nous a permis d'obtenir un soutien de 10 000 € sur un projet de « *Méthodologie et accompagnement de la mise en place d'une coordination du territoire* ». Un rendez-vous au Ministère fin mars n'a finalement pas abouti à l'aide exceptionnelle espérée pour la création d'un poste de coordination.

Un rendez-vous a aussi été obtenu avec Alain Rousset le 9 mars et la confédération a participé par le biais de deux salariés de ses fédérations à la réunion de présentation des financements Vie associative organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine le 29 mars à Angoulême, ainsi qu'à une présentation des aides de l'Etat sur le DLA le 20 février à Pessac.

Enfin, un entretien s'est déroulé avec le SGAR le 9 octobre au sujet du renouvellement du CESER. Après un courrier argumenté et plusieurs échanges ultérieurs, nous avons ainsi pu obtenir un poste de Conseiller pour chacune des fédérations, alors que le SGAR envisageait au départ de n'attribuer qu'un seul poste pour FNE Nouvelle-Aquitaine

GT

Le Président,
Michel Hortolan

————— FNE Nouvelle-Aquitaine remercie ses partenaires qui l'ont soutenue en 2017 —————



ANNEXES

Annexe 1 – 2017 : FNE Nouvelle-Aquitaine grandit (liste des réunions)

Annexe 2 – La politique de l'eau en Nouvelle-Aquitaine

Annexe 3 – Synthèse des propositions de FNE Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration du PRPGD

Représentants

BF	Bruno Fillon	GT	Gustave Talbot	MG	Michel Galliot
CG	Colette Gouanelle	JB	Jacques Brie	MH	Michel Hortolan
CM	Cathy Mazerm	JMF	Jean-Marie Froidefond	MT	Michel Teissier
DC	Didier Canteloup	LJ	Ludovic Jomier	PD	Pierre Davant
DD	Daniel Delestre	MB	Maxime Blanchet	SU	Serge Urbano
EA	Elisabeth Arnould	MDM	Monique de Marco	TA	Thierry Alezine

Date	Réunion	Représentants
9 janvier	PRSE3 Groupe technique N°2 pesticides – Montagne	JB
11 janvier	Réunion téléphonique préparatoire journée du 27 janvier	
11 janvier	Séminaire interne animé par FNE-Adour Garonne	JB
16 janvier	CRAEC – Périgueux	GT+MG
20 janvier	Mouvement associatif – Pessac	MH
27 janvier	Réunion inter-associative biodiversité – Angoulême	
27 janvier	Commission Régionale de la forêt et du bois – Bordeaux	CG+MG
2 février	COREAMR – La Couronne	GT
7 février	Rencontre DREAL Vie Associative – Limoges	MH+CM
17 février	Rencontre FNE-FNE N-A– Angoulême	
20 février	Réunion Aides Etat sur DLA – Pessac	MH
3 mars	Conseil d’administration – Limoges	
3 mars	Assemblée Générale – Limoges	
9 mars 2017	Rencontre Alain Rousset – Bordeaux	MH+GT+PD+MG
12 mars 2017	Fête de la Nature – Varaignes	MH
16 mars 2017	Rencontre Deux-Sèvres Nature Environnement – Niort	MH
17 mars 2017	SRCE – Angoulême	MG
20 mars 2017	Commission terre/mer – Bordeaux	JMF
29 mars 2017	Présentation financements Vie associative Région – Angoulême	BF+LJ
30 mars 2017	FNE /Ministère – Paris	MH
31 mars 2017	Séminaire FNE NA – Bordeaux	
1 ^{er} avril 2017	Séminaire FNE NA – Bruges	
4 avril 2017	CRAEC N-A – Angoulême	GT
12 avril 2017	Mouvement associatif – Angoulême	MH
14 avril 2017	FNE NA – Angoulême	MH+SU
14 avril 2017	CRFB – Bordeaux	CG
18 avril 2017	Groupe Technique N°5 CRFB – Bordeaux	CG + DC

24 avril 2017	Contrats d'objectifs projets ENEDS – Bordeaux	CM
28 avril 2017	Concertation politique de l'eau – Bordeaux	MH+JB+TA+LJ
2 mai 2017	Groupe Technique N°2 CRFB – Angoulême	MB
5 mai 2017	Conseil d'administration – Bordeaux	
15 mai 2017	Groupe naturaliste projets 2018 FNE NA – Angoulême	GT+BF
19 mai 2017	EEDD réunion inter têtes de réseaux – Angoulême	MH+CM
22 mai 2017	Plan régional pollinisateurs – Montesquieu	BF
1 ^{er} juin 2017	PRPGD – Brive	CM
9 juin 2017	PRPGD – Ruralies	GT
12 juin 2017	COPTec – Bordeaux	MT
13 juin 2017	Concertation politique de l'eau – Limoges	MH+JB
21 juin 2017	Groupe travail PRA chiros – Angoulême	MH+BF
21 juin 2017	Réunion téléphonique déchets	
26 juin 2017	Rencontre CEN Aquitaine PRA chiros – Bordeaux	MH+BF
26 juin 2017	Groupe Technique N°5 CRFB – Bordeaux	CG+DC
30 juin 2017	Atelier Concertation plan déchets – Couloumiers Chamiers	CM
3 juillet 2017	Conseil d'administration – Bordeaux	
3 juillet 2017	Etat des lieux et gestion des déchets – Bordeaux	CM
7 juillet 2017	Concertation politique de l'eau – Pessac	TA
7 juillet 2017	EEDD réunion inter têtes de réseaux – Angoulême	MH+CM
11 juillet 2017	Lancement PRSE 3 – Isle d'Espagnac	JB+GT
31 juillet 2017	Réunion de travail Concertation eau – Angoulême	JB+MH+TA
12 septembre 2017	Agro-Ecologie et agro-foresterie Région – Ruralies	GT
13 septembre 2017	1ère Concertation PAR Nitrates – Villenave d'Ornon	EA+TA
13 septembre 2017	CIRENA – Bordeaux	MT
18 septembre 2017	Conseil d'administration – Limoges	
19 septembre 2017	Atelier travail économie circulaire PRPGD – Poitiers	GT
20 septembre 2017	Commission terre/mer – Bordeaux	JMF
25 septembre 2017	Atelier travail économie circulaire PRPGD – Limoges	CM
25 septembre 2017	Mouvement associatif – Angoulême	MH
26 septembre 2017	ARB N-A AG constitutive – Bordeaux	MH
2 octobre 2017	Commission terre/mer – Bordeaux	JMF
2 octobre 2017	Préparation Prévention déchets – Tulle	CM
5 octobre 2017	Réunion tél formation agro-écologie	GT
5 octobre 2017	Groupe Technique N°2 CRFB – La Couronne	MB
9 octobre 2017	Rencontre SGAR – Bordeaux	MH+CM+PD
12 octobre 2017	Plan d'action nitrates – Villenave d'Ornon	EA+TA

12 octobre 2017	Rencontre DREAL – Limoges	MH+MG+CM+BF
16 octobre 2017	PRPGD – Angoulême	MH
16 octobre 2017	Réseau prévention déchets – Angoulême	CM
19 octobre 2017	Forum ESS – Niort	MH
20 octobre 2017	Rencontres EEDD – Varaignes	MH
23 octobre 2017	Mouvement associatif – Angoulême	MH
24 octobre 2017	Conseil Maritime de la façade sud-atlantique – Bordeaux	JMF
26 octobre 2017	Réunion tél formation agro-écologie	GT
30 octobre 2017	Conférence PCN FIFO – Ménégoût	MH
2 novembre 2017	Bureau ARB N-A – Angoulême	MH
8 novembre 2017	COP 21 – Angoulême	MH
8 novembre 2017	Préparation Transition énergétique – Ayen	CM
9 novembre 2017	Conseil d'administration – Angoulême	
9 novembre 2017	Plan d'action nitrates – Villenave d'Ornon	EA
10 novembre 2017	CCES du PRPGD – Bordeaux	CM+DD
14 novembre 2017	Colloque ERC Vienne Nature – Poitiers	MH
16 novembre 2017	Entretien I Loulmet – Angoulême	MH
17 novembre 2017	Formation Agro-écologie FNE – Limoges	GT+MH+JB+CM+MG
18 novembre 2017	Conférence des Présidents FNE – Paris	MH
20 novembre 2017	Réunion préparatoire CA ARB (collège 3) – Angoulême	MH
20 novembre 2017	COFIL Schéma régional Biomasse – Bordeaux	DD
20 novembre 2017	Rencontre Isabelle – Angoulême	MG
23 novembre 2017	CA ARB N-A – Bordeaux	MH
28 novembre 2017	Plan d'action nitrates – Villenave d'Ornon	EA
28 novembre 2017	TVB – Bègles	MDM
29 novembre 2017	Réseau FNE Océans-Mer-Littoral – La Rochelle	MH
29 novembre 2017	Formation Transition énergétique FNE – Ayen	CM+MT
4 décembre 2017	Formation Transition énergétique FNE – Angoulême	MH+JB
8 décembre 2017	AG ARB N-A – Bordeaux	MH
13 décembre 2017	Entretien I Loulmet – Angoulême	MH
15 décembre 2017	Rencontre OAFS – Poitiers	MH
18 décembre 2017	COREAMR GT n° 3 – L'oisellerie La Couronne	GT
19 décembre 2017	Gestionnaires d'espaces naturels – Bordeaux	SU
21 décembre 2017	PRPGD – Limoges	CM



LA POLITIQUE DE L'EAU EN NOUVELLE-AQUITAINE

De la présentation de l'état des lieux le 28 avril 2017 à Bordeaux, à laquelle était invité l'ensemble des acteurs de l'eau, nous retenons en particulier :

- **Des rivières globalement dégradées**, les causes de cette dégradation étant multiples et liées à de nombreuses **altérations du fonctionnement hydrologique et de la morphologie** des rivières, des **prélèvements trop importants** ainsi que de **nombreux rejets polluants**, principalement diffus ;
- **Des eaux souterraines qui représentent une ressource stratégique pour la Région, soumises à des pressions importantes (pollutions par les nitrates et pesticides, déséquilibre quantitatif) ;**
- **Un état général des eaux côtières dégradé autour des grands estuaires de la Région (Gironde, Seudre, Charente) ;**
- **Des zones humides qui fournissent de nombreux services aux territoires, mais qui, malgré les dispositifs de protection existants, continuent de disparaître chaque jour ;**
- **Des écosystèmes qui accueillent des espèces patrimoniales qui restent fortement vulnérables et soumises à de nombreuses pressions tout au long de leur cycle de vie.**

Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Loire-Bretagne et Adour Garonne sont les documents de planification de la gestion des ressources en eau, et des milieux aquatiques, applicables sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Leurs orientations et dispositions répondent aux objectifs des directives européennes, et en particulier de la DCE (Directive Cadre Eau).

Pour nos organisations, le respect de la DCE et des SDAGE est un prérequis à toute intervention politique dans le domaine de l'eau en Nouvelle-Aquitaine.

A nos yeux, les principes généraux à retenir sont :

- **Intégrer les enjeux de l'eau**, et ce, de manière transversale, dans toutes les politiques publiques,
- **Concerter, suivre et évaluer** les politiques de l'eau mises en place,
- Appliquer la **réglementation** en vigueur,
- Gérer la ressource par **bassins-versants**, de manière équilibrée et concertée,
- Donner la **priorité des usages** à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques (Cf. article L. 210-1 du Code de l'environnement),
- Adapter les usages à la **disponibilité de la ressource**,
- Privilégier la **sobriété des usages** de l'eau,
- Ne pas détériorer l'**état écologique** des cours d'eau,
- Rétablir la **continuité écologique**,
- Privilégier le **préventif** au curatif,
- Appliquer le **principe « pollueur-payeur »**,
- Appliquer la **doctrine ERC** (Eviter, Réduire, Compenser) pour limiter les impacts des projets,
- **Eco-conditionner** les aides publiques.

■ Association régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA) 16 rue des prés, 24000 Périgueux – ar-alpc@orange.fr ■ Confédération FNE Nouvelle-Aquitaine (FNE-NA) Impasse Lautrette, 16000 Angoulême – contact@fne-nouvelleaquitaine.fr ■ INPACT Initiative pour une agriculture citoyenne et Territoriale 12 Bis Rue Saint-Pierre, 79500 Melle - inpact.pc@wanadoo.fr ■ Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir : environnement@aquitaine.ufcquechoisir.fr

1. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le changement climatique impactera d'une manière significative l'ensemble des écosystèmes et ressources en eau de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les usages de l'eau associés.

A l'heure actuelle, déjà :

- les **prélèvements** (470 Mm³ sont effectués chaque année dans les rivières, principalement par l'agriculture, l'industrie, le secteur énergétique et dans une moindre mesure l'alimentation en eau potable) sont trop importants au regard de l'eau disponible dans les cours d'eau mettant en péril leur faune et flore aquatiques,
- le **fonctionnement hydrologique et la morphologie** des rivières, des lacs et des étangs sont altérés (modification des berges, mise en place d'ouvrages impactant la continuité écologique des cours d'eau, infrastructures impactant le lit majeur des rivières,...),
- les **rejets polluants de toutes natures**, principalement diffus (nitrates et pesticides localisés principalement en zones de forte spécialisation agricole vigne/arboriculture/maïs et en zones périurbaines) sont excessifs,
- un tiers des masses d'eaux souterraines sont en mauvais état chimique (pollutions par les nitrates et les pesticides principalement), tandis que 15 % des masses d'eaux souterraines sont en déséquilibre quantitatif.

De plus, l'action de l'homme et ses conséquences, à savoir l'artificialisation des milieux, l'imperméabilisation et l'érosion des sols, le drainage, la destruction des zones humides et des prairies naturelles, le recalibrage des rivières, ... ont bouleversé les équilibres naturels, accentuant ainsi les étiages, les crues et les inondations.

Nous préconisons de :

- ◆ Compléter le réseau de stations de mesure pour définir des seuils de gestion cohérents
- ◆ Définir un cahier des charges strict précisant les conditions de réalisation et de fonctionnement des retenues d'eau à des fins d'irrigation, justifiant une amélioration significative des milieux. Les retenues de substitution ne doivent être finalement envisagées qu'après étude de toutes les solutions alternatives, dans le cadre de projets de territoires conformément à l'Instruction du Gouvernement du 4 juin 2015 ¹
- ◆ Promouvoir et mettre en place des technologies propres et moins consommatrices d'eau, dans l'industrie
- ◆ Réduire la pollution des milieux aquatiques en privilégiant les actions préventives (réduction à la source des pollutions, en particulier)
- ◆ Poursuivre l'entretien doux des rivières, la restauration des zones humides et de la ripisylve

2. L'EAU POTABLE

Les eaux souterraines de la Nouvelle-Aquitaine, qui représentent une ressource stratégique pour la Région (les deux tiers des prélèvements annuels sont réalisés dans les nappes qui fournissent 80 % de l'eau potable de la Région) connaissent des pressions importantes. Pourtant, aujourd'hui, le coût de la protection de la ressource ne représente qu'une faible partie du prix payé par le consommateur, contrairement au coût de traitement de l'eau.

Nous préconisons de :

- ◆ Réserver les eaux souterraines profondes exemptes de pollutions anthropiques à la production d'eau potable
- ◆ Etendre à la Région Nouvelle-Aquitaine le programme RE-Sources initié en Poitou-Charentes, afin de préserver les ressources alimentant les captages les plus menacés par les pollutions diffuses (nitrates et phytosanitaires)
- ◆ Préserver et reconquérir la qualité des eaux brutes captées par des mesures agro-environnementales territorialisées adaptées permettant d'accompagner financièrement les changements vertueux de pratiques agricoles

¹ http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/35380

- ◆ Inciter les communes et Syndicats d'eau potable à l'acquisition de terrains et à leur boisement dans les périmètres de protection ou les aires d'alimentation de captages sensibles ou stratégiques

3. L'EAU ET LA BIODIVERSITE, LES ZONES HUMIDES

Des zones humides qui fournissent de nombreux services aux territoires :

Les zones humides (typologie diversifiée) présentes sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine sont reconnues comme **patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent** : elles fournissent de nombreux services tels l'autoépuration ou l'écrêtement des crues ; elles façonnent les paysages caractéristiques de la Région ; elles fournissent des espaces de loisirs pour les habitants de la Région et pour les touristes... Mais elles sont **soumises à de nombreuses pressions** liées aux pratiques agricoles, à l'urbanisation, aux modifications du cycle hydrologiques... Et continuent de disparaître.

Des écosystèmes qui accueillent des espèces patrimoniales :

Malgré l'état de dégradation actuelle des milieux aquatiques, la Nouvelle-Aquitaine accueille encore de **nombreuses espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques** (truite fario, chabot, lamproie de planer, moule perlière, écrevisse à patte blanche...), ainsi que des **espèces emblématiques comme les poissons migrateurs**, traits d'union entre les territoires et indicateurs de continuité écologique.

Ces espèces patrimoniales restent fortement vulnérables et soumises à de nombreuses pressions tout au long de leur cycle de vie, leur donnant le rôle de **sentinelles** de la qualité et de l'état écologique de nos cours d'eau.

Les atteintes irréversibles à la biodiversité mettent en danger la survie, dans des conditions acceptables, des espèces vivantes et de notre planète.

Nous préconisons de :

- ◆ Sensibiliser à l'importance des fonctions et services rendus par les zones humides
- ◆ Réaliser un inventaire cohérent entre collectivités territoriales, des zones humides à conserver, à protéger et à réhabiliter et porter ce travail à la connaissance du public
- ◆ Inciter financièrement et fiscalement toutes les actions permettant de valoriser les fonctions et services rendus par les zones humides, y compris leur acquisition
- ◆ Protéger et/ou réhabiliter les zones humides dégradées existantes
- ◆ Mettre en œuvre les trames vertes et bleues
- ◆ Soutenir les actions de restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité
- ◆ Restaurer la continuité écologique

4. DES USAGES RESPECTUEUX DE L'EAU

La région doit conditionner ses aides aux pratiques favorables à l'amélioration de la qualité, voire à une gestion économe des ressources en eau et à une bonne information des publics quant aux pratiques des industriels, des agriculteurs, des collectivités et des ménages.

Une attention toute particulière doit être portée aux façons culturelles.

Nous préconisons de :

- ◆ Soutenir les réseaux agricoles durables qui s'engagent à respecter la ressource en eau et avoir une politique volontariste à travers leur participation aux SAGE et SDAGE
- ◆ Moduler les aides à l'agriculture selon la diminution de l'utilisation des intrants et la non-utilisation des semences OGM et des Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH)
- ◆ Soutenir et accompagner les alternatives agricoles adaptées aux conditions pédoclimatiques et aux ressources en eau disponibles
- ◆ Mettre en place des systèmes de culture agro-écologiques économes en eau et en intrants

- ◆ Favoriser les pratiques non génératrices de pollution des eaux par des éco-conditionnalités en particulier le développement de l'agriculture biologique et de ses filières ; la généraliser en complément du couvert forestier dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- ◆ Soutenir l'agriculture biologique et la valorisation de ses produits. Aider financièrement à la conversion
- ◆ Restaurer les milieux végétalisés en ville permettant l'infiltration de l'eau, et la poursuite du cycle naturel de l'eau
- ◆ Préserver et restaurer les éléments boisés du paysage : haies, bosquets, ripisylves, ... ainsi que les surfaces en herbe, prairies permanentes ou temporaires
- ◆ Adapter les pratiques pour utiliser moins d'eau de manière générale, et moins d'eau potable en particulier, afin d'assurer une alimentation en eau potable indispensable à la consommation humaine
- ◆ Sensibiliser la population aux économies d'eau

5. LES EAUX LITTORALES, UNE SPECIFICITÉ DE LA REGION

Avec plus de 720 kilomètres de côtes et trois grands estuaires (Gironde, Adour, Charente), le littoral constitue une zone de transition et d'échanges entre les milieux terrestres et la mer.

Ces milieux supportent des excès générés par les activités humaines : sur-fréquentation, usage intensif, nuisances, pollutions... Les besoins en eau potable, les activités touristiques et économiques sont en concurrence directe face aux ressources.

La qualité des eaux côtières de la Nouvelle-Aquitaine est essentielle au développement des activités économiques, telles l'aquaculture ou le tourisme.

L'état dégradé de ces écosystèmes côtiers **fragilise l'activité conchylicole**, une activité fortement dépendante de la qualité du milieu (composition chimique, salinité et température liées aux apports d'eau douce des bassins versants amont en particulier).

Les zones conchylicoles de l'estuaire de Marennes-Oléron et du bassin d'Arcachon étant contaminées par des rejets, une **solidarité entre l'amont et l'aval** s'impose.

Il est donc indispensable de :

- ◆ Accentuer et améliorer la surveillance des eaux
- ◆ Développer la lutte contre la pollution en amont, en créant les conditions d'une solidarité amont-aval
- ◆ Conserver ou restaurer le très bon état écologique des « têtes de bassin » pour permettre l'atteinte du bon état sur la partie aval des cours d'eau jusqu'aux estuaires

6. LA GOUVERNANCE

Un des points clés et d'innovation de la DCE est la participation de tous les acteurs ainsi que la consultation du grand public lors des différentes étapes de sa mise en œuvre.

La réappropriation des enjeux liés à la gestion de l'eau par les populations est déterminante et nos organisations ont un rôle spécifique à jouer. Elles participent déjà à l'information, la sensibilisation, l'éducation de leurs membres et du public, ainsi qu'aux instances relatives à la gestion de l'eau. Elles contribuent, en outre, à enrichir les données sur l'eau.

◆ Nous proposons un suivi de la politique de l'eau, de ses résultats et l'évaluation des actions en continu pour réorienter les priorités. Les outils d'évaluation doivent donner une large part à l'analyse au regard du développement durable afin de bien croiser les dimensions économique, humaine, écologique. Cette évaluation doit être partagée entre les décideurs, les techniciens, les experts et les citoyens.

◆ Nous demandons à participer activement à l'élaboration des documents de planification régionale tels que le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

* * *

FNE Nouvelle Aquitaine a édité un "4 pages" de propositions et de questionnements dans le cadre de la préparation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Vous retrouverez le document in extenso sur notre site internet: fne-nouvelleaquitaine.fr -

Depuis plus de vingt ans, les associations que FNE NA représente, assurent des missions d'alerte, de veille et d'actions juridiques. Elles militent et mènent des actions dans les territoires, aux côtés des collectivités, de l'État voire d'acteurs économiques locaux, pour que la prévention des déchets devienne une réalité concrète pour la préservation de l'environnement et de la santé humaine. Elles contribuent également à changer de modèle de développement afin de concilier équilibres naturels et activités humaines. Fort de notre expérience, principalement axée sur les déchets ménagers et assimilés, notre réseau tient à faire part de son point de vue sur la méthodologie d'élaboration du plan retenue et à exprimer une première position dont vous trouverez un résumé ci après sous forme de propositions:

Pour un plan responsabilisant tous les acteurs!

Concernant l'élaboration du Plan

Pour que le Plan Régional ait une efficacité sur le terrain, il nous paraît indispensable de

Proposition 1 : prendre le temps de créer une culture commune de la prévention des déchets entre tous les participants à l'élaboration de ce Plan Régional

Proposition 2 : aboutir à une contractualisation entre tous les acteurs sur des objectifs débattus puis partagés, accompagnés d'engagements financiers précis et affichés permettant à chaque acteur de connaître le soutien qu'il peut attendre de la Région.

Concernant sa finalité

La Prévention des déchets au cœur du PRPDG : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Proposition 3 : Considérer la prévention comme une filière à part entière avec des moyens humains et techniques: identifier clairement dans les budgets des collectivités la part de la prévention, cette part est un investissement générateur d'économies .

Proposition 4 : Accorder une attention particulière à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la Prévention des déchets dangereux. Outre la nécessité de ne pas les « dissimuler » dans la poche OM ou de les verser dans les eaux usées en favorisant leur collecte et leur traitement, il s'agit de réduire drastiquement leur utilisation.

Proposition 5 :- Créer les conditions favorables dans le PRPDG pour évaluer et généraliser la tarification incitative et construire un plan d'actions permettant cette généralisation avec un échéancier volontariste.

Proposition 6 : Pour le traitement des déchets résiduels en particulier, apprécier les outils de traitement en tenant compte de toutes les externalités cachées et inscrire dans le Plan de ne plus créer des unités de traitement spécifiques pour les déchets ménagers, en particulier incinérateurs, même rebaptisés Unités de Valorisation Énergétique et Unités de Tri Mécano-Biologique.

Proposition 7 : Respecter les principes de proximité et de responsabilité. Les différents échelons territoriaux intervenant dans la gestion des déchets doivent faire en sorte, de traiter les déchets de leur territoire au plus près de leur lieu de production et de ne pas s'en décharger sur les voisins.

Concernant les actions de prévention à mettre en œuvre :

Allongement de la durée de vie des produits

Proposition 8 : Encourager et soutenir l'innovation en matière d'éco-conception, soutenir notamment toutes les activités concourant à l'allongement de la durée de vie des produits en .

- **Fixant un objectif chiffré** à atteindre de couverture du territoire par ces activités : objectif de x structures de réparation/réemploi/ réutilisation pour x habitants (classées par secteurs d'activités) avec incitation/facilitation de leur émergence par des porteurs notamment par des systèmes d'accompagnements financiers et/ou techniques.
- **Mettant en place des soutiens techniques et financiers** (accompagnement des porteurs de projets, aides au démarrage et à l'investissement, aides à la formation professionnelle et à l'emploi, soutien à l'innovation, etc.) dont le déploiement devra être précisé.
- **Favorisant la mise en place d'un réseau régional d'acteurs** de l'allongement de la durée de vie des produits (fabricants mettant en vente des produits durables et éco-conçus, réparateurs agréés, recycleries, ressourceries, etc.) et en diffusant des informations au grand public sur leurs activités (annuaire, carte de géolocalisation, agenda des événements, etc.).
- **Encourageant la mise en place d'outils incitatifs** pour favoriser le développement d'une demande pour ces produits (ex : bons d'achats ou chèques cadeaux pour les secteurs permettant d'allonger la durée de vie des produits - réparation, réemploi)

Gestion des fermentescibles, biodéchets et déchets verts, par un retour à la terre.

Proposition 9 : développer et soutenir les actions de réduction à la source des bio-déchets en élaborant un plan d'action pour le développement de solutions alternatives, par exemple :

- **Entretien en "gestion différenciée"** (réduction du nombre de tailles, utilisation d'animaux, etc.), Sélection d'espèces générant moins de déchets verts (espèces adaptées au paysage et au climat, espèces à croissance lente, feuillus, etc.),
- **Promotion des activités de broyage** (aides à la location ou mutualisation de matériel, soutien aux activités de l'ESS, etc.),
- **Promotion des systèmes de compostage collectif ou centralisé** (avec des agriculteurs par exemples).
- **Concernant les bio-déchets des gros producteurs**, le PRPGD pourrait prescrire un plan régional d'implantation de dé-conditionneurs pour les installations de méthanisation des bio-déchets.
- **Soutien des collectivités (départements, communes...), associations... ayant mis en place des actions innovantes** : promotion de la récupération et la valorisation des bio-déchets des gros producteurs, politiques volontaristes de compostage aussi bien en habitat individuel qu'en collectif, accompagnées d'un programme d'actions transversales sur la prévention

Actions transversales et Evaluation

Exemplarité des collectivités et de leurs établissements :

Proposition 10 : inscrire dans les objectifs opérationnels du plan l'exemplarité des administrations, des lycées, des collèges, des écoles avec l'implication des collectivités à ces différents niveaux.

L'Education à l'environnement facteur de pérennisation des actions et de réussite

Proposition 11 : soutenir les structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable qui accompagnent les changements de pratiques des personnes et des structures, en prévoyant d'inscrire ceci dans la politique de la Région et en incitant les collectivités à la suivre.

Suivi et Evaluation du Plan :

Proposition 12 : Soutenir le rôle de l'observatoire Régional, l'AREC en l'étendant à la Nouvelle Aquitaine, cet observatoire est un des éléments indispensables pour assurer le suivi du Plan .

Proposition 13 : co-construire les indicateurs d'évaluation, qualitatifs et quantitatifs, avec tous les acteurs du Plan dans le cadre de l'observatoire Régional.

FNE Nouvelle-Aquitaine Confédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

Impasse Lautrette 16000 Angoulême / Tél. 05 45 91 89 70

contact@fne-nouvelleaquitaine.fr